



Plancher : partie commune en appartement en duplex

Par **Cecile_Commande**, le 15/03/2012 à 22:08

Bonjour, mon ami et moi cherchons à acheter un appartement en duplex. Nous souhaitons changer l'escalier de place, donc percer une nouvelle trémie à l'opposé de l'actuelle et reboucher l'ancien passage. Le duplex n'est pas la conséquence de la réunion de 2 appartements nous en sommes sûrs. Et ça semble être d'origine à la construction, sans être un aménagement de combles. Nos avons du mal à obtenir des informations. Nous pensons que le règlement de copropriété stipulera que le plancher entre les 2 niveaux de l'appartement est une partie commune. Mais en attendant la reponse je cherche donc à savoir par des retours d'expérience ou par vos connaissance de la loi, si les propriétaires de duplex d'origine à la construction sont propriétaires dans la totalité des planchers entre leurs 2 niveaux ?
Merci beaucoup de vos réponses
Cecile

Par **isabelle59118**, le 10/06/2012 à 11:27

Bonjour, j'habite un duplex et dans le règlement de copro il est stipulé les planchers (gros-oeuvre et structures)sont des parties communes. CORDIALEMENT